



## Païement Taxe fonciere d'un bien indivi pour jouissance gratuite

Par **Stephaniepoint**, le **07/08/2024** à **22:42**

Bonjour, dans le cadre des mesures provisoires et au titre du devoir de secours, le juge m'a accordé la jouissance du domicile à titre gratuit. Il met à ma seule charge la taxe foncière alors que je détiens 1/3 du bien indivis. La somme à déboursier étant importante, je voudrais savoir si je récupérerais au moment du partage la part payée pour mon mari détenteur des 2/3 du bien indivis? En vous remerciant,

Par **Isadore**, le **08/08/2024** à **08:06**

Bonjour,

Si le jugement vous accorde la jouissance du bien charge à vous de payer la taxe foncière, non, vous n'aurez droit à aucun remboursement de la part de votre mari, tout comme lui ne pourra prétendre à obtenir des indemnités d'occupation équivalentes à 2/3 d'un loyer. Mais cela dépend de la formulation du jugement, je vous conseille de demander à votre avocat.